
L'ORGANISATION DE LA GARDE DES CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

Ministère concerné	Intérieur et Aménagement du territoire
Programme concerné	Police nationale
Contexte de l'audit	<p>Les centres de rétention administrative (CRA) sont sous la responsabilité des services de police et de gendarmerie qui en assurent la gestion, la garde, le greffe ainsi que les escortes des étrangers retenus.</p> <p>Cette mission mobilise 1,2 fonctionnaire par retenu, soit un total de plus de 1.140 fonctionnaires. Les fonctionnaires affectés dans les CRA sont de plus en plus souvent de jeunes gardiens sortant d'école.</p> <p>Le dispositif des CRA est en voie de développement. Il devrait passer d'ici 2007 de 950 à 2000 places environ. Il est donc urgent d'étudier les modalités d'organisation des CRA avant que les nouveaux centres ne soient réalisés.</p>
Objectifs de l'audit	<p>A partir d'une analyse précise des missions, des charges et de l'organisation des CRA (garde, greffe, gestion, escorte), l'audit devra proposer des solutions permettant de réduire la charge que représente cette mission pour les services actifs de police et de gendarmerie.</p> <p>En particulier, l'audit permettra d'examiner les possibilités de mise en œuvre des leviers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• le recours aux dispositifs techniques de surveillance ;• la mutualisation de moyens ;• la définition d'un nombre idéal de places permettant une bonne gestion mais favorisant les économies de moyens ;• la répartition des fonctions entre actifs et administratifs.
Composition de l'équipe d'audit	Inspection générale de l'administration Inspection générale des services judiciaires